REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale

Pièces à téléverser – Formations pour adultes – Rentrée scolaire 2027

Pour chaque demande d'inscription, nous vous remercions de joindre obligatoirement selon le tableau ci-dessous les pièces suivantes :

- **(A) : Pièces communes** à tous les candidats (sous réserve des exceptions indiquées), puis
- **(B) : Pièces en lien avec le domicile de résidence**
- **(C) : Pièces complémentaires selon la formation visée**

Lieu de résidence	Qui ?	Formations éligibles ?	Pièces à joindre selon la situation
Je réside dans le canton de Genève	J'ai moins de 25 ans et un de mes parents vit dans le canton	• COPAD – Collège pour adultes • ECGA – École de culture générale pour adultes • MP2 • Écoles supérieures (ES) • Diplôme FCPM • Passerelle DUBS • Passerelle FCPM • Passerelle HES	✓ Pièces communes **(A)**. ✓ Résidence GE : pièces **(B)**. ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
	Je suis économiquement indépendant		✓ Pièces communes **(A)** ✓ Résidence GE : pièces **(B)**. ✓ Preuves de résidence permanente pendant deux ans ✓ Contrats, attestations d'employeur, salaires. décompte AVS ou indemnité chômage montrant une activité ≥ 50 % durant deux ans, sans formation simultanée. ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
Je réside dans un autre canton suisse	Je suis mineur ou majeur	• COPAD – Collège pour adultes • ECGA – École de culture générale pour adultes • MP2 • Écoles supérieures (ES) • Diplôme FCPM • Passerelle DUBS • Passerelle FCPM • Passerelle HES	✓ Attestation de domicile dans l'autre canton suisse ; ✓ Accord des autorités du canton de domicile pour la prise en charge des frais de formation, sauf pour les écoles supérieures. ✓ Pièces communes **(A)**. ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
Je réside en France ou dans un autre pays	Un de mes parents est frontalier et j'ai moins de 25 ans	• MP2 **uniquement pour un CFC obtenu en 2025 ou 2026** ; Art 74 (C 1 10.33) • Écoles supérieures (ES) • Passerelle DUBS • Passerelle FCPM • Passerelle HES	✓ Justificatifs du statut de frontalier et de l'activité professionnelle en CDI d'au moins 50% (attestation de l'employeur) ✓ Assujettissement fiscal à Genève (Avis de taxation) / Attestation sur l'honneur pour les indépendants. ✓ Pièces communes **(A)**. ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
	Je suis frontalier et économiquement indépendant		✓ Attestation de l'employeur de moins de 3 mois (emploi à Genève). ✓ Pièces communes **(A)** ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
	Je suis d'origine genevoise		✓ Document officiel attestant l'origine genevoise. ✓ Pièces communes **(A)** ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.
	Un de mes parents est fonctionnaire international et j'ai moins de 25 ans		✓ Carte de légitimation valide du parent fonctionnaire international. ✓ Pièces communes **(A)** ✓ Pièces relatives à la formation **(C)**.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale

(A). Pièces communes à tous les candidats

- Carte d'identité ou passeport du responsable légal (recto-verso), pour les candidats majeurs de moins de 25 ans concernés par l'art. 3, al. 1, let. b, RAES-II (C 1 10.33).
- Carte d'identité ou passeport de l'élève (recto-verso).
- Livret de famille (page des parents et page où figure l'élève) ou acte de naissance, sauf pour les candidats majeurs concernés par l'art. 3, al. 1, let. b, RAES-II (C 1 10.33).
- Lettre de motivation présentant : une biographie complète ; la manière dont le candidat a découvert la formation ; deux qualités personnelles utiles dans le domaine choisi ; une description du métier visé et trois de ses aspects qui intéressent le candidat.
- Curriculum vitae (CV).
- Certificats et/ou attestations de travail et/ou de stages, si pertinents.
- Dernier bulletin scolaire 2026-2027 (résultats chiffrés obligatoires : les codes couleur ne sont pas valables pour une admission sur normes) et éventuels titres obtenus.
- **Élèves mineurs dont les parents ne sont pas les représentants légaux :** attestation du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), ou d'une autorité de protection de l'enfant instituant la représentation légale à un tiers.

(B). Justificatifs de résidence genevoise

À joindre lorsque la situation exige de démontrer une résidence effective à Genève :

- Attestation d'affiliation à l'assurance-maladie en cours de validité (auprès de votre assureur)
- Facture SIG de moins de trois mois ou attestation d'emménagement auprès des SIG
- Attestation de résidence délivrée par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) du candidat et, selon la situation, du responsable légal, datée de moins de trois mois, ou copie de la dernière carte de vote si majeur
- Locataire : bail à loyer ; si hébergé chez un tiers, confirmation de la régie ou acceptation du propriétaire
- Propriétaire : extrait du registre foncier ou acte d'achat notarié.

(C). Pièces complémentaires selon la formation

COPAD — Collège pour adultes

- Documents attestant de la situation professionnelle
- Copies de certificats et diplômes obtenus (ou attestation provisoire)
- Justificatifs d'expérience professionnelle

ECGA — École de culture générale pour adultes

- Justificatifs d'expérience professionnelle

MP2 — Maturité professionnelle post-CFC

- Justificatifs d'expérience professionnelle
- Certificats de langues
- Certificats et/ou attestations de travail/stage
- Bulletin scolaire et procès-verbal de notes du CFC

Écoles supérieures (ES)

- Copies des certificats/diplômes obtenus ou attestation provisoire
- Relevé de notes du titre ou dernières notes si en cours d'obtention

Passerelle DUBS (COPAD)

- Documents attestant de la situation professionnelle
- Maturité professionnelle ou spécialisée obtenue
- Copies des certificats/diplômes ou attestation provisoire
- Justificatifs d'expérience professionnelle

Passerelles HES (HEPIA, HEG/IG, etc.)

- Copies des certificats/diplômes ou attestation provisoire
- Relevé de notes du titre ou dernières notes
- Lettre d'admissibilité de l'HEPIA (uniquement passerelle HEPIA)

Diplôme FCPM et passerelle FCPM

- Certificat de maturité gymnasiale
- Être au bénéfice d'un convention de stage d'une durée de 30 semaines auprès d'une entreprise privée ou d'un service public

Références et précisions

RAES-II (C 1 10.33), art. 3 et art. 74 ; REST (C 1 10.31), art. 24. La MP2 avec CFC obtenu en 2025 ou 2026 peut relever des dispositions transitoires de l'art. 74 sous réserve de leurs conditions ; pour les autres cas, l'art. 3 du RAES-II doit être satisfait. Les seules dates du CFC ne suffisent pas à démontrer l'application des dispositions transitoires.